Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-069_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 069/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 24
de Votants 27
Pouvoirs : 3

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mai 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : BOUTTIER Élodie, GUYOT Albane, DANIEL Jean-Louis.

Absent : /

Pouvoirs : BOUTTIER Élodie à LE GALL Jean-Paul, GUYOT Albane à LE NAOUR Solène, DANIEL Jean-Louis à GARDETTE Stéphane.

Secrétaire de séance : AIDOUD Ahmed a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégations Commissions municipales. Création et désignation des membres.

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L.2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L.2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Mais le vote à bulletin secret est maintenu s'il y a plus d'une liste.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La Maire est la Présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes sur la proposition de Madame la Maire :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-069_2026-DE

- **Commission n°1 – Urbanisme et mobilités :** Elle est dédiée à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme réglementaire et à la planification (PLU/PLUI), aux mobilités, déplacements et au cadre de vie.
- **Commission n°2 – Finances, ressources humaines, solidarités et séniors :** Elle a trait au suivi des finances communales, à la gestion des ressources humaines, ainsi qu'aux actions de solidarité et aux politiques en faveur des séniors.
- **Commission n°3 – Travaux, voiries et tranquillité publique :** Elle traite du pilotage des travaux communaux, de l'entretien de la voirie et des espaces publics, ainsi que des questions de sécurité et de tranquillité publique.
- **Commission n°4 – Petite enfance, éducation et jeunesse :** Elle regroupe les thématiques liées à la petite enfance, aux affaires scolaires, aux activités périscolaires et aux actions destinées à la jeunesse.
- **Commission n°5 – Culture et vie associative :** Elle est consacrée au soutien aux associations, au développement culturel, à l'organisation d'événements et à l'animation de la vie locale.
- **Commission n°6 – Transition écologique et énergétique et ruralité :** Elle a trait aux actions en faveur de l'environnement, à la transition énergétique, à la gestion des ressources, à la biodiversité, à la sensibilisation au développement durable ainsi qu'aux enjeux liés à la ruralité.

Il est proposé au Conseil Municipal que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, désigne les membres des commissions selon la composition suivante :

- **Commission n°1 – Urbanisme et mobilités**
  - Paul MEURICE
  - Elodie BOUTTIER
  - Yann MARCHAIS
  - Solène LE NAOUR
  - Jean-Christophe CLAVIER
  - Catherine LERAY
  - Aymeric LEPOIVRE
  - Stéphane GARDETTE
  - Jean-Louis DANIEL

- **Commission n°2 – Finances, ressources humaines, solidarités et séniors**
  - Annie CHEVALIER
  - Benjamin ASSIE
  - Catherine LERAY
  - Emmanuelle SENECHAL
  - Jérémy MARTIN
  - Stéphane GARDETTE
  - Yoan AUBERT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-069_2026-DE

- Commission n°3 – Travaux, voiries et tranquillité publiq
  - Thierry BEAUJEAN
  - Sylvie ANDRE
  - Aymeric LEPOIVRE
  - Marie GUEGUEN
  - Jean-Louis DANIEL

- Commission n°4 – Petite enfance, éducation et jeunesse
  - Katia LEDUC
  - Emmanuelle SENECHAL
  - Arnaud BOURVIC
  - Mélanie LE COUVIOUR
  - Linda BONNERUE
  - Albane GUYOT
  - Marie GUEGUEN
  - Yoan AUBERT

- Commission n°5 – Culture et vie associative
  - Jean-Paul LE GALL
  - Benjamin ASSIE
  - Emmanuelle SENECHAL
  - Ahmed AIDOUD
  - Béatrice BRUNET
  - Yoan AUBERT

- Commission n°6 – Transition écologique et énergétique et ruralité
  - Elodie BOUTTIER
  - Paul MEURICE
  - Solène LE NAOUR
  - Ahmed AIDOUD
  - Sylvie ANDRE
  - Gilles LE BRUN
  - Jean-Christophe CLAVIER
  - Yann MARCHAIS
  - Arnaud BOURVIC
  - Béatrice BRUNET

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
AIDOUD Ahmed